

224C1073
FR0014003FE9-FS0477

1^{er} juillet 2024

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BELIEVE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 juin 2024, M. Denis Ladegaillerie a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 juin 2024, le seuil de 15% des droits de vote, et les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société BELIEVE, et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport en nature, au profit de la société Upbeat Bidco, de 10 851 320 actions BELIEVE détenues par Monsieur Ladegaillerie, en exécution d'un accord conclu en date du 11 février 2024¹.

¹ Cf. notamment D&I 224C0586 du 26 avril 2024.